

Image not found or type unknown



Litige avec un autoentrepreneur

Par **laeti66**, le **13/04/2016 à 13:06**

Bonjour, voila 3 semaines j ai déclaré un sinistre a l assurance pour tempete un autoentrepreneur est venu pour me faire un devis valeur 1700€,celui ci ne pouvait pas faire l avance du materiel il m a fait parvenir une facture que j ai donné à mon assurance ils m ont finalement versés 1509€ en ayant deduit la franchise malheureusement mon mari a du acheter le matériel à ses frais et faire les travaux lui meme seulement aujourd'hui l entrepreneur nous demande de lui payer la totalité de la facture en disant qu il aura des charges a payer dessus sachant qu'il n à effectué aucun travaux et qu il à déjà encaissé un chèque de 868€ je ne veux pas être en fraude au niveau de mon assurance et je voudrais savoir si cet autoentrepreneur peux faire une annulation de facture et bien entendu me rendre mon chèque de 868€? Je vous remercie par avance.

Par **morobar**, le **13/04/2016 à 18:12**

Bonjour,
C'est du grand n'importe quoi votre comportement.
La démarche normale est d'accepter le devis en versant un acompte.
Ou de demander un devis en vous réservant la fourniture des matériaux.
A présent tout dépend de cet autoentrepreneur et de ce qu'il va accepter de négocier.
En effet, la transmission d'une facture à votre assureur revient à approuver la réalisation des travaux, ce qui est vrai au demeurant.